LIAISONS SOCIALES

**VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014**

De 9h00 à 11h30
Accueil café dès 8h30

Intercontinental Paris Le Grand,
2 rue Scribe, Paris 9ème

TéléTrav

5ème Edition

Conférence d'actualité 14

# Mise en place et suivi du télétravail

## Le mode d'emploi

LIAISONS SOCIALES

# Mise en place et suivi du télétravail

## Le mode d'emploi

**Qualité de vie au travail, égalité professionnelle, prévention des risques psychosociaux, reclassement d'un salarié inapte, mais aussi responsabilité sociale des entreprises :** depuis sa légalisation le 22 mars 2012, le télétravail monte nettement en puissance, et aujourd'hui près de 140 accords ont été signés pour assurer sa mise en place, puis son suivi : normal pour cette solution gagnant/gagnant obtenant fréquemment le soutien des partenaires sociaux.

**Quels en sont les bénéfices pour l'entreprise ? Comment mettre concrètement en place le télétravail ? Quel suivi individuel et collectif assurer ? Comment éviter les problèmes : protection de la santé, respect des temps de repos, etc…**

Autant de questions auxquelles Liaisons sociales vous propose de répondre à l'occasion de cette matinée qui confrontera les analyses des experts, et vous apportera des **solutions concrètes de mise en place et de suivi.**

### AVEC LES INTERVENTIONS DE :

**Eric BARBRY,**
avocat, directeur du Pôle Communications électroniques & Droit, Cabinet Alain Bensoussan

**Jean-Emmanuel RAY,**
professeur à l'université Paris I-Sorbonne et à Sciences Po Paris

### LA MATINÉE EST PRÉSIDÉE PAR :

**Jean-Emmanuel RAY,**
professeur à l'université Paris I-Sorbonne et à Sciences Po Paris

**Vendredi 12 septembre 2014** · de 9h00 à 11h30 · **Accueil café dès 8h30**
**INTERCONTINENTAL PARIS LE GRAND** • 2 rue Scribe • **PARIS 9ÈME**

Retrouvez toutes les conférences d'actualité Liaisons sociales :
www.liaisons-conference.fr
www.viadeo.com/fr/company/liaisons-sociales-formation
www.twitter.com/LS_Formation

# PROGRAMME

## OUVERTURE :

## TRAVAIL À DOMICILE, TÉLÉTRAVAIL AU DOMICILE, NOMADISME… : DÉFINITIONS ET DISTINCTIONS

## MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

- **A quel moment peut-il être mis en place ?**
- **Peut-il être imposé ?**
  Par l'employeur ? Le salarié ?
- **Négocier le télétravail : les avantages, le contenu de l'accord**
  Justifier les critères d'éligibilité, prévoir une nouvelle organisation du travail, inscrire les droits et devoirs du télétravailleur : les points clés de l'accord.
- **Information/consultation du CHSCT puis du CE : comment faire ? Dans quel ordre ?**
- **Contrat de travail ou avenant télétravail : une rédaction précise imposée**
  Ce qui doit être formalisé : conditions de passage au télétravail, durée de la période d'adaptation, contrôle réel du temps de travail, lieu(x) du télétravail, conditions concrètes du retour…

## SUIVI DU TÉLÉTRAVAIL : POINTS DE VIGILANCE À NE PAS OMETTRE

- **Équipement de travail : les obligations de l'employeur**
  L'employeur est-il obligé de fournir l'équipement ? Doit-il prévoir une contrepartie financière en cas de télétravail au domicile ? Quelles mesures prendre pour assurer la protection des données ? Quelles informations fournir au télétravailleur ?
- **Télétravail et santé-sécurité**
  Évaluation de la charge de travail : comment faire ? Comment traiter le cas particulier des forfaits-jours ? Quelles mesures prendre pour éviter l'isolement du salarié ? Comment vérifier la bonne application des règles ? En cas de dérive, qui peut intervenir ?
- **Le contrôle des temps de travail, et des temps de repos…**
  Mise en place d'un dispositif de suivi pour s'assurer du respect des durées maximales de travail : informer le salarié, consulter les IRP, l'importance d'un moyen de contrôle pertinent et proportionné à l'objectif recherché.
- **… tout en assurant le respect de la vie privée de chaque télétravailleur**
- **Comment accompagner les télé-managers ?**

LIAISONS SOCIALES

# BULLETIN D'INSCRIPTION

**A retourner par fax au 01 76 73 49 09 ou par courrier à :** Liaisons Sociales Formation - Case Postale 717
Wolters Kluwer France - 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison cedex
**Pour nous contacter :** Tél : **01 76 73 30 30** · Fax : **01 76 73 49 09**
**Courriel :** liaisonsformation@liaisons-sociales.com
Enregistrée sous le numéro 11 92 15559 92. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

## Mise en place et suivi du télétravail, Le mode d'emploi

Vendredi 12 septembre 2014 • De 9h00 à 11h30 • Intercontinental Paris Le Grand, 2 rue Scribe, Paris 9ème

Conseil National des Barreaux — FORMATION CONTINUE DES AVOCATS n° d'homologation 14 - 013

002658 188

❑ **Oui,** je souhaite m'inscrire à la **CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ** du vendredi 12 septembre 2014 sur le thème **« Mise en place et suivi du télétravail, Le mode d'emploi »** au prix de : 550 €HT, soit 660 €TTC (TVA 20%).

Les frais de participation comprennent le petit-déjeuner et le dossier de documentation.

**Si vous ne pouvez pas y participer, vous pouvez commander le DOSSIER DE DOCUMENTATION remis aux participants.**

❑ **Oui,** je souhaite recevoir ce DOSSIER DE DOCUMENTATION au prix de : 330 €HT, soit 396 €TTC (TVA 20%). Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

Numéro de client : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Raison sociale : _____

Adresse : _____

_____

Code Postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Ville : _____

**Participant :** ❑ Mme ❑ Mlle ❑ M.

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Courriel : _____

**Inscription gérée par :** _____

Tél. : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Fax : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Courriel : _____

*A réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. A l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrées. Pour être prises en compte, **les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard le 2 septembreèè 2014**. A défaut la formation sera facturée intégralement.*

Wolters Kluwer France

### *Facture à établir précisément à :*

*(Pour toutes inscriptions facturées à un OPCA ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)*

Raison sociale : _____

Service ou contact : _____

Adresse : _____

_____

Code Postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Ville : _____

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Cachet et signature obligatoires :

*La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CGV dont le client reconnait avoir pris connaissance sur notre site : www.wkf.fr*

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant auprès de WOLTERS KLUWER FRANCE SAS. Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande, elles sont enregistrées dans notre fichier client utilisé par notre groupe et ses filiales, et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Wolters Kluwer France service Direction Commerciale - Case Postale 406 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot 92856 Rueil-Malmaison.

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient utilisées par nos partenaires à des fins d'information ou de prospection, veuillez cocher la case ci-contre ❑.

Wolters Kluwer France SAS au capital de 300 000 000 € - TVA FR 55 480 081 306 - SIREN 480 081 306 RCS Nanterre.